

Vous voyez, N. T. C. F., que les bons paroissiens de Sainte Anne de Beupré, en entreprenant de construire une église avec de telles proportions, n'ont pas songé uniquement à eux-mêmes, puisqu'il leur aurait suffi d'une église beaucoup plus petite. Ils ont eu en vue d'honorer leur sainte patronne et de favoriser la piété des pèlerins qui y viennent de toutes parts. Tout a été disposé dans ce but. Pour compléter une œuvre si peu en rapport avec leurs faibles moyens, ils ont compté sur la dévotion du peuple Canadien envers la *bonne Sainte Anne*, comme on se plaît à la nommer souvent.

Les Sœurs de Charité de Québec ont acheté dernièrement une belle et vaste maison dans le voisinage pour y tenir une école, et donner l'hospitalité aux personnes de leur sexe qui viendront en pèlerinage. Elles exerceront aussi une des principales œuvres de leur institut en allant visiter, soigner et consoler les pauvres malades.

Sainte Anne a évidemment béni jusqu'à présent cette entreprise, en écartant tous les obstacles qui se sont présentés; elle en bénira sans doute l'exécution et tous ceux qui y contribueront de quelque manière.

Nous croirions, N. T. C. F., faire injure à votre foi, à votre amour et à votre confiance envers Sainte Anne, si nous exposions plus au long les motifs qui peuvent vous engager à faire quelques légers sacrifices en faveur d'une œuvre à la fois religieuse et nationale. Votre propre histoire et votre propre cœur en diront plus que nous ne saurions en écrire. Nous en apprécions l'importance et à l'autre avec une entière confiance.

Afin de favoriser la pieuse confiance que les personnes qui désirent être recommandées aux prières des fidèles qui visitent l'église de Sainte Anne de Beupré, une procession solennelle est faite deux fois par mois à cette intention; cette procession est annoncée au prône avec la recommandation des intentions demandées, à la manière de l'Archiconfrérie du Saint Cœur de Marie; une indulgence de 40 jours est accordée à toutes les personnes qui assistent dévotement à cette procession. Pareille indulgence est accordée à chaque fois, que dans des visites distinctes de cette église, on récite au moins un *Pater* et un *Ave* en faveur des personnes recommandées, soit par elles mêmes, soit par d'autres.